

VIABILIS Aménagement

Création du lotissement d'habitations « Piessard –
Petit Renaud », à Saint-Saturnin (72)

Demande d'examen au cas par cas / *Annexes*

30 mars 2026



FICHE SIGNALÉTIQUE

Maitre d'ouvrage / Porteur du projet

Raison sociale :	VIABILIS Aménagement 
Adresse :	Parc Édonia Bâtiment O – Rue de la Terre Adélie 35 760 SAINT-GREGOIRE
Téléphone :	02.22.25-09.93
Interlocuteur :	Mme Aurore MAUBOUSSIN – Responsable Pôle Montage a.mauboussin@viabilis.fr

Site du projet

Nom et localisation du projet	Création du lotissement d'habitations « Piessard – Petit Renaud », à Saint-Saturnin (72)
Parcelle cadastrale	Section ZO, numéros 13, 24, 104 (en partie) et 109 (en partie)

Bureau d'études en charge de l'étude

Raison sociale :	DM EAU 
Adresse :	ZA de La Chauvelière - 8, rue Charles Lindbergh - 35 150 JANZE
Téléphone :	02.99.47.65.63
Site internet :	http://www.dmeau.fr
Représentant :	Samuel MOREAU - Gérant s.moreau@dmeau.fr
Interlocuteurs en charge du dossier :	Julien MACQUET – Chargé d'études j.macquet@dmeau.fr

Références du rapport d'étude

Titre :	Demande d'examen au cas par cas relative au projet de création du lotissement d'habitations « Piessard – Petit Renaud », à Saint-Saturnin (72)
Version	30 mars 2026 (V3)

X. ANNEXE 10 : INVENTAIRE ZONES HUMIDES – DMEAU



Dans le cadre des études préalables à cette opération d'aménagement urbain, un inventaire des zones humides a été réalisé sur les parcelles concernées par le projet (cf. zone d'étude sur la carte page suivante).

Lors de la réalisation de cet inventaire, deux critères ont été utilisés, conformément aux attentes réglementaires :

- Le critère **botanique**, qui permet de classer une zone humide, dès lors que les espèces hygrophiles représentent un recouvrement cumulé de plus de 50 %,
- Le critère **pédologique**, qui permet de classer une zone humide en fonction de la présence de traces d'hydromorphie dans les couches superficielles du sol, et leur intensification en profondeur.

Les critères retenus pour réaliser les inventaires sont conformes à l'arrêté du 24 juin 2008, amendé par l'arrêté du 1 octobre 2009, qui précise les caractéristiques de la végétation, des habitats et des sols des zones humides.

Une expertise de terrain a été réalisée en 2025 sur l'ensemble du terrain. Les sondages ont été réalisés par beau temps, en période de nappe haute.

1. CRITERE FLORISTIQUE

L'eau est un facteur écologique primordial dans la distribution géographique des végétaux. Certaines plantes ne se développent que dans des sols saturés en eaux toute l'année, sur des terrains périodiquement inondés, etc. ... D'autres au contraire ne supportent pas les sols gorgés d'eau, même pendant une courte période. Ces dernières permettent également de déterminer la fin de la zone humide par soustraction.

Cette propriété est mise à profit pour la détermination des zones humides, par l'identification d'espèces indicatrices. La liste d'espèces hygrophiles recensées par le Muséum National d'Histoire Naturelle en annexe de l'arrêté du 24 juin 2008 sert de référence

Attention toutefois, les usages du sol dans les espaces agricoles ont une grande influence sur la composition de la flore. En fonction des usages, il convient d'analyser le site plus en détail en réalisant des sondages à la tarière pour caractériser le sol, si la flore ne permet pas de conclure sur le statut de la zone.



Figure 7 : La Lysimache des bois, la grande Salicaire, la Reine des prés et la Baldingère se rencontrent dans les prairies et les bois humides uniquement.

2. CRITERE PEDOLOGIQUE

L'hydromorphie est une illustration de la présence d'eau, permanente ou temporaire dans le sol. Elle se caractérise par la présence de tâches d'oxydes de fer dans les horizons superficiels.

Une tarière est utilisée pour réaliser des sondages à faible profondeur (0,5 à 1m maximum). La recherche de traces d'hydromorphie permet de confirmer le caractère humide des terrains où la végétation caractéristique est plus difficilement identifiable (terrains cultivés, prairies fauchées, prairies pâturées).

Les situations sont variables en fonction du type de sol et de la durée d'engorgement en eau. La présence, l'intensité et la profondeur d'apparition des traces d'hydromorphie permettent de classer les sols selon leurs degrés d'hydromorphie (classification GEPPA 1981).

Les quelques exemples de sondages pédologiques illustrés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

Traits rédoxiques légers



Traits rédoxiques marqués



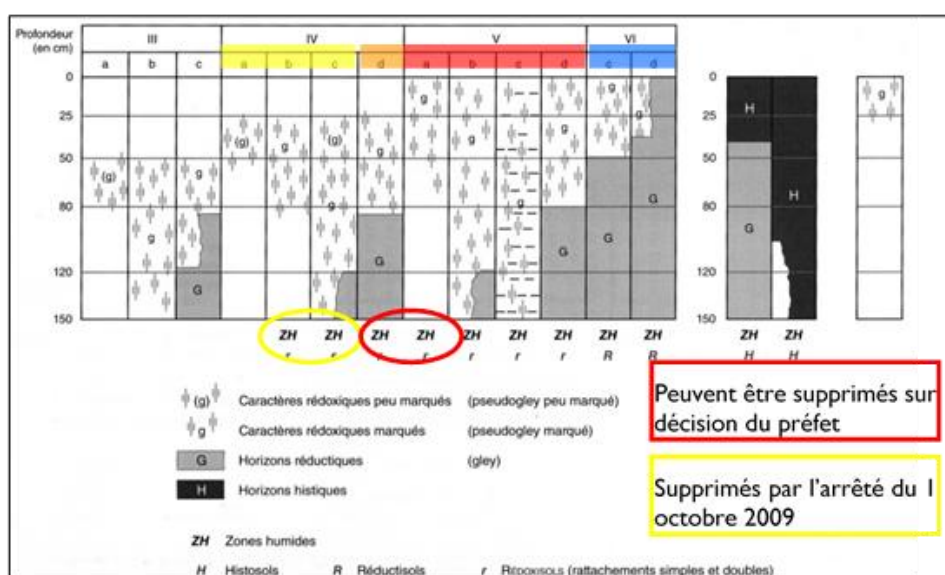
Traits réductiques marqués



Comme pour la végétation, les activités humaines ont un impact sur le sol et peuvent influencer l'intensité des traces d'hydromorphie (traits réductiques et traits rédoxiques). Les sols labourés présentent un horizon superficiel plus aéré qui diminue l'intensité des traces d'hydromorphie.

Les sondages pédologiques doivent être situés de part et d'autre de la limite supposée de la zone humide pour une délimitation au plus près des critères de sol. La précision reste cependant limitée (plusieurs mètres) au regard du caractère ponctuel des données sur la nature du sol, et du caractère graduel et diffus de l'hydromorphie.

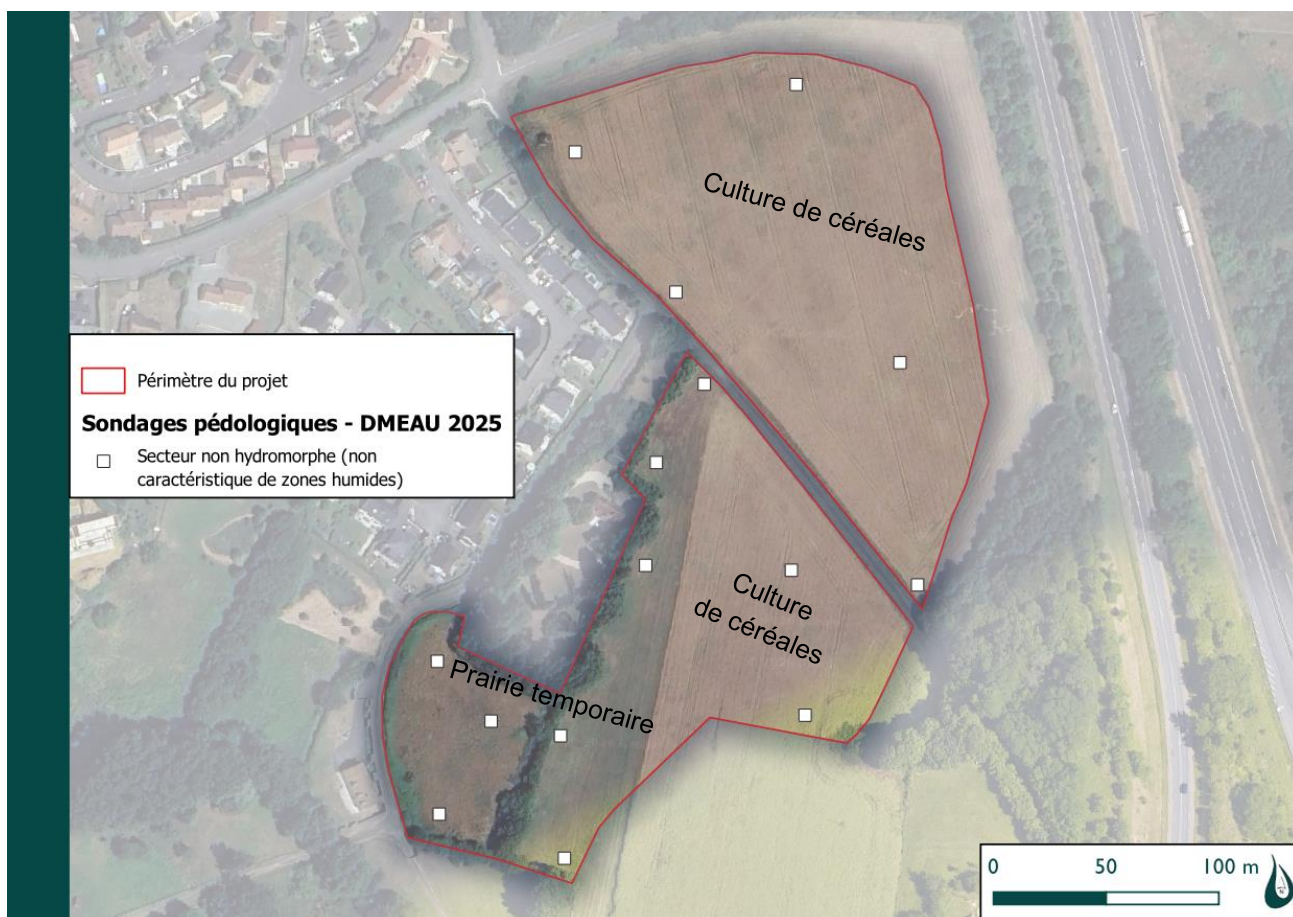
La présence, l'intensité et la profondeur d'apparition des traces d'hydromorphie permettent de classer les sols selon leurs degrés d'hydromorphie (classification GEPPA 1981).



3. RESULTATS

Aucune trace d'hydromorphie n'a été mise en évidence sur les sondages réalisés sur l'ensemble des terrains ouverts (cultures de blé et prairie temporaire), à forte pente.

Les cultures en place (céréales) ne sont pas compatibles avec une présence prolongée d'eau dans les sols. Les blés ont besoin de sol qui se réchauffent rapidement à la fin de l'hiver (donc non humides).



Ces sols ne présentent pas de secteurs humides.



Ces illustrations de sondages effectués sur site ne présentent bien aucune trace d'hydromorphie (Trâce de Fe^{3+} : rouille).

Figures 9 : Exemple des couleurs de sol (ici entre 15 et 35 cm) des sondages pédologiques effectués à la tarière DMEAU Mai 2025